



COMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2026-185T
en date du 29 Avril 2026

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TRANSFORMATEUR
VOIE COMMUNALE 210
AU CHEMIN DE RECLAVIER
LE MARDI 05 MAI 2026 DE 8H00 A 17H00
ENEDIS-DRPADS-AREXE BP AIX

FP/ECD/AB/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-1 à L.411-7.

--- 0 0 0 ---

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement d'un transformateur au Chemin de Reclavier VC 210 à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer les travaux et la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise ENEDIS-DRPADS-AREXE BO AIX (TSA 54050 – 26 Avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE CEDEX 9), est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de transformateur, sur la Voie Communale 210 au Chemin de Reclavier à MEYRARGUES (13650), **le Mardi 05 Mai 2026, de 8 heures à 17 heures.**

Article 2 : **Le Mardi 05 Mai 2026, de 8 heures à 17 heures,** les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

-La circulation se fera par demi chaussée si nécessaire avec alternat manuel ou par feux devant les travaux.

-Les véhicules de l'entreprise seront autorisés à circuler et à stationner au niveau des travaux.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise ENEDIS DRPADS AREXE BP AIX qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : L'accès des véhicules sanitaires sera maintenu pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise ENEDIS-DRPADS-AREXE.

Par déléguation
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Erik Charles Delwaulle.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

05/05/2026

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaulle.